

Le : 24 mai 2007



Nos réf : DAG/Elections
MC/CM n°75.07

Monsieur Hervé SUAUDEAU
50 rue Aristide Briand

Affaire suivie par : Cécile MERMIN
N° de poste : 01 48 79 63 53

93600 AULNAY SOUS BOIS

Objet : Réponse à votre lettre du 22 mai 2007

Monsieur,

Par lettre du 22 mai 2007, vous avez souhaité rappeler un certain nombre de faits et d'observations à propos des machines à voter.

Comme je vous l'indiquai dans mes précédents courriers, l'usage des machines à voter est légal et le modèle utilisé à Aulnay-sous-Bois a été agréé par le Ministère de l'Intérieur parce qu'il satisfait notamment aux exigences de sécurité et de fiabilité dont vous faites mention.

De plus, la préparation et l'organisation des élections à Aulnay-sous-Bois sont assurées dans le strict respect des procédures fixées par le code électoral et le maniement des machines à voter par le personnel administratif dans des locaux sécurisés ne déroge en rien à cette exigence de légalité.

Dans un souci de transparence, je vous avais aussi fait part de ma décision d'informer les candidats à la prochaine élection législative de la date à laquelle serait organisée la mise sous scellé des machines à voter, pour qu'ils puissent y assister, bien que cela ne soit pas obligatoire. Ainsi, dans les prochains jours, le service des Elections procédera à la diffusion de cette information auprès des intéressés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire
Gérard GAUDRON

HÔTEL DE VILLE